

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2022, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du vendredi 7 octobre 2022

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS
 - 4.2 - DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES
 - 4.3 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE CJLLR
 - 4.4 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS
 - 4.5 - DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ

4.6 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENGAGER UNE PERSONNE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE

5 - LÉGISLATION

5.1 - RÈGLEMENT MUNICIPAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 09-2022 "RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

5.2 - RÈGLEMENT MUNICIPAL - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 10-2022 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

5.3 - PROJET DE RÈGLEMENT # 10-2022 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

5.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 11-2022 "RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À D'AUTRES FONCTIONNAIRES"

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

7.2 - MANDAT À STANTEC POUR PLAN ET DEVIS DE CHANTIER POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

7.3 - MANDAT À STANTEC POUR LA PRÉPARATION DE PLANS DE CHANTIER POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SITUÉS PRÈS D'UN COURS D'EAU

7.4 - DEMANDE AUTORISATION ENTÉRINÉE POUR LA RÉFECTION DU RANG 6

7.5 - DEMANDE D'AUTORISATION ENTÉRINÉE POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE DANS LA GRANDE-LIGNE NORD

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCEMINS

9.2 - NOMINATION DES INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

9.3 - RÉSERVATION DES HEURES ANNÉE 2023 POUR LE SERVICE D'INSPECTION

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - REPRÉSENTANTE MUNICIPALE DU RÉSEAU BIBLIO

11 - CORRESPONDANCE

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

13 - VARIA

13.1 - APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

13.2 - EXERCICE MILITAIRE DE GRANDE ENVERGURE DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 2 septembre 2022, a été remise aux membres du Conseil

avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 2 septembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil municipal, d'une somme de 118 928,56\$, soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4.2 - DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période 9 et déclare en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses présenté aux membres du Conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

179-10-2022

4.3 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE CJLLR

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR ont été déposées à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;

QUE la dépense inhérente pour le budget 2023 de la Municipalité soit et est

autorisée, soit un montant de 30 214\$ pour la Régie intermunicipal des déchets de CJLLR.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

180-10-2022

4.4 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins ont été déposées à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;

QUE la dépense inhérente pour le budget 2023 de la Municipalité soit et est autorisée, soit un montant de 4 133\$ pour la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

181-10-2022

4.5 - DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance de la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du rapport et adhère aux recommandations formulées aux termes des travaux et apparait conforme pour l'ensemble des années auditées;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal officialise le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

182-10-2022

4.6 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENGAGER UNE PERSONNE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à la population la possibilité d'avoir une patinoire extérieure ouverte les soirs ainsi que les fins de semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à entreprendre les démarches afin de trouver une personne responsable de la patinoire et de la glissade.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

5 - LÉGISLATION

183-10-2022

5.1 - RÈGLEMENT MUNICIPAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 09-2022 "RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance du Conseil tenue le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement # 09-2022 "Règlement régissant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Rose-de-Watford" au Conseil municipal du 2 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 09-2022 "Règlement régissant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Rose-de-Watford".

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

184-10-2022

5.2 - RÈGLEMENT MUNICIPAL - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 10-2022 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Monsieur Maxime Vachon, conseiller, donne avis de motion que le projet de Règlement # 10-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

185-10-2022

5.3 - PROJET DE RÈGLEMENT # 10-2022 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la MRC a produit un nouveau Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE les municipalités se doivent d'adopter ce règlement dans le but d'assurer la protection de leurs citoyennes et citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Maxime Vachon, conseiller, à une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford (ci-après: "municipalité"), tenue le 7 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement # 10-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

186-10-2022

5.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 11-2022 "RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À D'AUTRES FONCTIONNAIRES"

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance du Conseil tenue le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un Règlement #11-2022 "Règlement ur la délégation de certains pouvoirs à la Directrice générale et greffière-trésorière et à d'autres fonctionnaires" au Conseil municipal du 2 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le Règlement # 11-2022 "Règlement sur la délégation de certains pouvoirs à la Directrice générale et greffière-trésorière et à d'autres fonctionnaires".

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

Le Maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le Directeur incendie aux membres du conseil.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le Directeur des travaux publics.

187-10-2022

7.2 - MANDAT À STANTEC POUR PLAN ET DEVIS DE CHANTIER POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu l'offre de services de Stantec et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services de Stantec pour la conception des plans et devis pour la réfection de la rue Principale au montant 19 900\$ avant taxes soit acceptée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la firme d'ingénieurs Stantec;

QUE la dépense inhérente soit remboursée par la TECQ.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

188-10-2022

7.3 - MANDAT À STANTEC POUR LA PRÉPARATION DE PLANS DE CHANTIER POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SITUÉS PRÈS D'UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu l'offre de services de Stantec et déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services de Stantec pour la préparation des plans de chantier pour le remplacement de trois ponceaux situés près des cours d'eau au montant de 21 650 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE lors de la surveillance du chantier, le tarif est de 110\$/heure pour au moins 4 heures;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la firme d'ingénieurs Stantec;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

189-10-2022

7.4 - DEMANDE AUTORISATION ENTÉRINÉE POUR LA RÉFECTION DU RANG 6

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics nous faisaient part du besoin urgent d'ajouter du granulat dans le Rang 6;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale en collaboration avec le Directeur des travaux publics soient autorisés à entreprendre les démarches pour la réalisation des travaux urgents dans le Rang 6

QUE la dépense inhérente soit remboursée par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Entretien;

QUE le solde résiduelle (s'il y a lieu) soit payé à même le budget 2022;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

190-10-2022

7.5 - DEMANDE D'AUTORISATION ENTÉRINÉE POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ASPHALTE DANS LA GRANDE-LIGNE NORD

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte dans la Grande-Ligne Nord est très détérioré dû au fait qu'il y passe beaucoup d'usagers;

CONSIDÉRANT QU'une redevance nous est remise à chaque année de la part des Carrières-Sablières;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale en collaboration avec le Directeur des travaux publics soient autorisés à entreprendre les démarches pour la réalisation des travaux pour la Grande-Ligne Nord;

QUE la dépense inhérente soit remboursée par le fonds "Carrières-Sablières";

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCHEMINS

Le Maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

191-10-2022

9.2 - NOMINATION DES INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la Municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'embauche d'une nouvelle inspectrice en urbanisme et en environnement par la MRC des Etchemins, soit madame Valérie Talbot, il y a lieu de procéder à sa nomination par le Conseil municipal et au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche, à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement de madame Valérie Talbot, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme madame Valérie Talbot en plus de mesdames Annie Venables, Lise Buteau, Émilie Bédard et monsieur Serge Paquet à titre d'inspecteur/trices en urbanisme et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

192-10-2022

9.3 - RÉSERVATION DES HEURES ANNÉE 2023 POUR LE SERVICE D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins pour l'année financière 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford réserve 300 heures à la MRC pour les services d'un inspecteur en bâtiments pour l'année financière 2023;

QUE les autres conditions au dossier demeurent inchangées;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

193-10-2022

10.1 - REPRÉSENTANTE MUNICIPALE DU RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches doit être informé du changement de représentant pour la Bibliothèque "Rose des Vents" de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Josiane Tanguay soit nommée Représentante élue de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, au Réseau Biblio du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

11 - CORRESPONDANCE

194-10-2022

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois d'août 2022.

13 - VARIA

195-10-2022

13.1 - APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production du sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable au Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus dur;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

APPUYÉE PAR MADELEINE LACHANCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Copie certifiée conforme

Ce 7^e jour du mois d'octobre 2022

Madame Marie-Line Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière

196-10-2022

13.2 - EXERCICE MILITAIRE DE GRANDE ENVERGURE DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE le 5^e Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC), une formation militaire de l'Armée canadienne, demande l'autorisation de conduire un exercice militaire dans notre Municipalité du 16 au 27 janvier 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de certaines routes et secteurs sous notre responsabilité afin de conduire leur exercice militaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet exercice militaire, le Major Jean-Philippe Blouin, peut venir rencontrer le Conseil municipal au mois de novembre pour répondre à leurs interrogations.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise le 5e Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) à venir nous rencontrer lors de la préparation du CM de novembre pour nous expliquer en détail en quoi cela va consister.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à .

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier
Maire

Marie-Line Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire